



F.S.U.

Fédération Syndicale Unitaire

Conseil Fédéral Régional
des Pays de la Loire

Maison des syndicats
CP8 - 8 place de la gare
de l'État, 44276 Nantes

tél : 02 40 35 96 55

Nantes, le 11 septembre 2012

Objet: demande d'audience.

Monsieur le Préfet de Région,

Le Conseil Fédéral Régional FSU des Pays de la Loire souhaite vous rencontrer en audience pour faire le point avec vous sur :

- Le recrutement des personnels EVS dans la région Pays de la Loire
- Le devenir des EVS non reconduits dans leur fonction en juillet 2012
- La création d'emplois statutaires tant pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap que l'aide administrative.

Cette question sensible, alors que le sort réservé aux AVS du second degré est tout aussi préoccupant, que se profilent d'autres mesures qui vont être précisées pour le « emplois d'avenir », doit recevoir des réponses passant par une reconnaissance pérenne pour les missions de service public. Elle doit aussi ouvrir des perspectives à des salariés avec non seulement une reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, mais encore des accompagnements crédibles en matière de formation. L'Éducation nationale, comme l'ensemble de la fonction publique, ne peut ni ne doit continuer à accueillir des collègues précarisés, victimes plus que bénéficiaires de dispositifs organisant in fine de nouvelles formes de précarités.

Dans l'attente de votre réponse,

Veuillez recevoir, Monsieur le Préfet de Région, nos salutations distinguées.

Bernard VALIN

Pour la FSU Pays de la Loire